

191. Four à boulets (années 1792 à 1814). — (Voir n° 189). — 871 I. a.

192. Torpille dormante (année 1882). — 1585 I.

Les torpilles dormantes sont placées à demeure dans les passes, les baies et tous les endroits dont on veut interdire l'approche aux vaisseaux ennemis. Elle comprennent une enveloppe métallique contenant l'explosif et des dispositifs de mise à feu, soit au choc contre la carène des vaisseaux soit à distance au moyen de fils électriques par lesquels des observateurs placés à terre peuvent amener l'explosion au moment voulu. Ces engins fort dangereux à cause de la grande quantité d'explosifs qu'ils renferment font toujours partie du matériel de la défense fixe; ils sont employés largement au début du XX^e siècle.

686. Torpille (année 1882). — (Voir n° 192). — 1604 I.

687. Torpille (année 1882). — (Voir n° 192). — 1603 I.

688. Torpille russe (année 1883). — (Voir n° 192). — 1821 I.

690. Torpille (année 1883). — (Voir n° 192). — 1617 I.

692. Torpille (année 1883). — (Voir n° 192). — 1618 I.

193. Torpille dormante (année 1883). — (Voir n° 192). — 1606 I.

194. Torpille dormante (année 1883). — (Voir n° 192). — 1612 I.